REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

ARRÊTÉ

N° A-2025-10
portant délégation de fonction et de signature
Désignation d'un représentant du Président à la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du 24 juin 2025

Mme la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui régit les modalités d'élection des membres et de fonctionnement des commissions d'appel d'offres.

Vu la délibération n°D2024-12-8-1d2 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 de l'Intercom de la Vire au Noireau portant composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou de subdéléguer les délégations de signature aux vice-Présidents concernant les fonctions qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant ;

Vu la délibération n°D2025-5-3-10 du Conseil communautaire du 22 mai 2025 autorisant le lancement du marché de traitement des déchets de déchèteries ;

Considérant l'absence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de la Commission d'Appel d'Offres, autorité habilitée à signer les marchés publics, qui ne pourra pas assister à la réunion de la commission d'appels d'offres fixée le 24 juin 2025.

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de fonction et de signature est donnée à **Mme Coraline BRISON-VALOGNES, 7ème Vice-Présidente**, pour représenter Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de la réunion de la CAO de l'Intercom de la Vire au Noireau organisée le **Mardi 24 Juin 2025 à 10h30** portant sur l'analyse des offres du marché n°CDC25004 lié au traitement des déchets de déchèteries de l'Intercom.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES présidera la CAO et sera autorisée à signer tout document relatif à la tenue de cette commission.

Article 2 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, sous sa responsabilité et sous sa surveillance.

Article 3 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services de l'Intercom de la Vire au Noireau sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité de la Préfecture.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20250618-A-2025-10-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025

Fait à Vire Normandie
Le 18 juin 2025
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs le : 20 JUIN 2025